



Enfant qui refuse de signer

Par **Jerome66**, le **07/09/2010 à 19:14**

Bonjour,
Ma mère est décédée voilà maintenant 1 an et demi, après délivrance de l'acte de notoriété à la banque, sans notaire, ma soeur refuse de signer.
J'aimerais savoir comment peut on faire avec mon frère pour faire avancer la procédure avec la banque.
Merci

Par **toto**, le **09/09/2010 à 19:39**

bonsoir,
La banque n'a pas à réaliser de partage, et c'est peut être parce que vous lui demandez de le faire que cela pose problème.
Demandez conjointement avec votre frère consentant le transfert des fonds sur un de vos compte, en fournissant un engagement de votre part de partager cette argent entre les héritiers. Normalement, vous avez la majorité des 2/3 qui est suffisante pour gérer un bien.
Que cela marche ou non, je souhaite en être informé car j'envisage une action auprès de quelques députés pour demander préciser la loi sur ce point.
PS : j'ai des amis qui ont réussi un transfert de ce type l'année dernière avec un certificat d'hérédité signé d'un seul héritier (sur 7)

Par **Jerome66**, le **09/09/2010 à 22:13**

Bonsoir, merci pour votre réponse et je vais de ce pas entamer votre procédure.
Je vous en tiens informé dès réponse de la banque encore grand merci.